

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1091

présenté par  
Mme Porte

-----

**ARTICLE 21**

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer à la première occurrence des mots :

« l'enfant »

les mots :

« la famille ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le choix de l'enseignement à domicile n'est pas uniquement lié à la situation de l'enfant, mais il relève en réalité d'une démarche de la famille. D'où cet amendement de précision.